

Les Canadiens ont le droit à l'information

Il est temps de rétablir le long questionnaire du recensement

En 2010, le gouvernement fédéral supprimait le long questionnaire du recensement qui fournissait des données essentielles pour une prise de décisions éclairées dans les domaines des affaires, de la politique publique et de la recherche. Alors que l'information occupe une place croissante dans le monde contemporain, le Canada a délibérément décidé de se priver de données indispensables à la compréhension de notre culture et de notre société.

Il est temps de rétablir le long questionnaire du recensement.

Le projet de loi C-626, Loi modifiant la Loi sur la statistique, prévoit l'utilisation du questionnaire détaillé pour le recensement de la population. **Nous, les soussignés, pressons le gouvernement fédéral d'appuyer l'adoption du projet de loi C-626.**

Le formulaire détaillé et obligatoire du recensement fournissait des données essentielles sur la population, les habitudes de navettage, les pénuries de compétences et d'autres données économiques qui appuyaient l'élaboration des politiques publiques, et orientaient les activités de recherche et d'affaires. L'information recueillie permettait d'effectuer des comparaisons chronologiques afin de retracer l'évolution de notre société.

Pourquoi avons-nous besoin d'un questionnaire de recensement détaillé et obligatoire?

- Le taux de réponse à l'enquête actuelle, à participation volontaire, a chuté : 25 % des villes et localités ne disposent pas de données suffisantes pour publier de quelconques conclusions.
- L'enquête volontaire coûte 85 millions de dollars de plus que la version longue, car il faut distribuer un nombre accru de questionnaires pour compenser la baisse du taux de réponse.
- La perte de données statistiques prive les entreprises d'information importante pour la commercialisation de leurs produits et services, ce qui affaiblit notre économie.
- De l'information essentielle sur les pénuries de compétences, les travailleurs étrangers temporaires et d'autres indicateurs économiques utiles aux entreprises font défaut.
- Selon d'éminents chercheurs partout au pays, l'enquête volontaire actuelle est « inutile ».
- L'enquête à participation volontaire donne lieu à un sous-dénombrement de la population des régions rurales, des pauvres, des jeunes, des Autochtones, des personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables, ainsi que des riches, de sorte que d'autres enquêtes ne peuvent plus guère utiliser les données du recensement pour valider leurs données.
- Tant en matière de transports publics que d'habitudes de navettage, et de programmes sociaux que de pénuries de compétences, le gouvernement et les chercheurs se heurtent à une perte fondamentale de données qui porte atteinte à la prestation de services et à leur efficacité.
- Les données du recensement sont indispensables pour la création des programmes sociaux. Faute d'information adéquate, des services essentiels risquent d'être abolis.

Que pouvez-vous faire?

- **Partagez votre opinion sur les médias sociaux.**
Envoyez un gazouillis à [@pmharper](#), [@edHolder_MP](#) et [@JamesMoore_org](#) à l'aide du mot-clic #ItMakesCensus et dites pourquoi vous voulez le retour du long questionnaire du recensement.
- **Signalez à votre député et aux chefs des partis fédéraux votre appui au projet de loi C-626.**
Envoyez une lettre au moyen de l'outil convivial d'Evidence for Democracy :
<https://evidencefordemocracy.ca/census>
- **Parlez-en à vos amis et aux membres de votre famille.**
Il faut stimuler le débat sur cette question et vous pouvez contribuer à le lancer!

À l'heure où l'information occupe une place prédominante dans le monde, le Canada fonce délibérément vers l'ignorance. La mobilisation pour le rétablissement du long questionnaire réunit de très nombreux acteurs, des soussignés à la Chambre de commerce du Canada en passant par l'Association médicale canadienne. Ce rétablissement sera un important pas dans la bonne direction.

D'ailleurs, le premier ministre Stephen Harper a lui-même affirmé : « Les statistiques vitales sont critiques. On ne peut pas gérer ce qu'on ne peut pas mesurer. »

Le projet de loi C-626 sera étudié en deuxième lecture le jeudi 29 janvier. Joignez-vous à nous pour faire savoir au gouvernement fédéral que cet enjeu compte – pour l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

En l'absence de recensement, le Canada avance tout simplement à l'aveuglette.

Les signataires,

Journalistes canadiens pour la liberté d'expression (CJFE)

ACPPU/CAUT

Scientists for the Right to Know

Groupe de travail *Politics of Evidence* de l'Université York

Association de personnel académique de l'Université de Toronto

Centre for Science in the Public Interest

Démocratie en surveillance

Association de personnel académique de l'Université York

Evidence for Democracy



555 Richmond Street West, Suite #1101, P.O. Box 407, Toronto, ON, Canada M5V 3B1